



Le Lyricantois

Le mot du maire...

C'est une année toute particulière qui commence. Je ne vous apprend rien !

J'ai une pensée pour tous ceux qui doivent rester isolés comme les étudiants et nos aînés. Pour ceux qui sont en perte de pouvoir d'achat parce qu'en chômage partiel et ceux qui déjà dans la précarité sombrent, pour les entrepreneurs qui voient leur entreprise périliter et bien entendu pour ceux qui sont touchés physiquement par la pandémie.

Nos institutions comme l'État, la région et le département font ce qu'ils peuvent en s'appuyant sur l'emprunt et en raclant les fonds de tiroirs ou en réorientant les dépenses.

Nous avons de la chance de ce soutien en comparaison à bien des pays d'Europe et du monde. Nous ne sommes jamais satisfaits, on en veut toujours plus. Pourtant cette solidarité est exceptionnelle. Ce n'est donc pas le temps de la polémique et des critiques. Ensemble nous devons faire front et laisser de côté les esprits partisans.

Certains, à part les restrictions de déplacement et l'obligation du port du masque, de la modification de certaines habitudes de consommation et de vie, n'ont ni observé ni subi de changement majeur malgré les incessantes nouvelles anxiogènes et c'est très bien. Cependant nous sommes tous concernés par cette pandémie. Plus que jamais mettons en avant l'essentiel dans nos vies.

Le village a passé dans un contexte agité, une année 2020 sans encombre majeur. Je ne reviens pas sur la gestion municipale liée à la pandémie démarrée au printemps, mais plutôt sur les projets qui se sont concrétisés. Ils doivent améliorer le quotidien, rendre plus beau, sécuriser ou mettre en marche le village vers l'avenir. Ces sujets sont abordés en pages intérieures.

Dans un tout autre domaine, je souhaite faire un point sur le projet qui concerne le méthaneur sur le plateau de Larchant. Je comprends les inquiétudes, les interrogations toutes légitimes. Je regrette cependant que par méconnaissance du fonctionnement de nos institutions certains en aient profité pour se mettre en avant et activer une polémique. J'ai écrit à ce sujet au Préfet de Seine-et-Marne signataire du permis de construire. Je lui demandais de prendre ses responsabilités. À ce jour, il n'y a eu aucune réponse de sa part. On peut comprendre pourquoi les élus de notre pays se sentent délaissés par le gouvernement en place !

De notre côté en mairie, nous continuons à suivre ce dossier. Le lien et les échanges perdurent entre l'association CDASL et les porteurs du projet. Même s'il y a encore à ce jour de l'incompréhension, le dialogue courtois est bien présent.

Une fois de plus, vous retrouverez dans ce bulletin nombre de textes proposés par les associations. Certains d'entre vous souhaitent pouvoir intervenir en nous proposant des articles divers et variés. Par manque de place, parce que le Lyricantois est avant tout une information municipale et des associations, nous ne pouvons pas tous les accepter. Il est rappelé que des panneaux « Libre expression » existent dans le village. Merci pour votre compréhension.

Une très bonne lecture de ce nouveau bulletin

Une très bonne nouvelle année de la part de l'ensemble du conseil municipal.

Vincent MÉVEL

Découvrez
le sentier du marais
Point n° 11 du
circuit des Cinq Croix...

Trois
sentiers
page 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (C.M.)

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

réf: 2020_122 - Dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local

M. Michel Lepage en charge du dossier, présente le projet: l'ancien lavoir communal de Larchant, situé route de Dame Jouanne, en face du site de l'Éléphant, est en ruine depuis plus d'un siècle. Le parking, nouvellement créé, permet un accès piétonnier au lavoir. Une table de pique-nique a été installée à proximité. Sur l'emplacement du lavoir se situe de nos jours une fontaine accessible librement aux promeneurs (fermée actuellement suite à la Covid-19). Témoignage du Larchant ancien, rendre ce lieu accessible à tous de manière sécurisante est l'objectif de cette restauration. Le lavoir, constitue le point n° 9 du « Circuit des 5 croix », élaboré entre la Communauté de Communes du Pays de Nemours et la commune de Larchant.

Son dispositif est assez rare, en raison de son implantation hors de tout cours d'eau ou de source. Ce lavoir-fontaine à plusieurs bacs semble être unique dans la région.

En 2001, des devis avaient été réalisés pour restaurer ce lieu historique, connu de tous les habitants, qui fait également la joie des touristes. Le projet n'avait pas abouti, le lavoir a continué de se dégrader et fait l'objet d'interrogations de la part des riverains et promeneurs. A ce jour et afin de préserver la salubrité de ce lieu, unique point d'eau au cœur de la forêt, il semble essentiel de réaliser les travaux de remise en état. Parallèlement, compte tenu de la fréquentation importante de cet espace, il y est envisagé la pose d'un défibrillateur.

Vu la nécessité de réaliser des travaux afin de sauvegarder le patrimoine historique et culturel de la commune,

Vu le projet de la municipalité de restaurer le lavoir communal sis route de la Dame Jouanne à Larchant,

Vu le projet de la municipalité d'installer un défibrillateur au cœur de la forêt, Suite à l'exposé sur l'ensemble des travaux à réaliser, le C.M., après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

• **APPROUVE** le projet d'investissement correspondant;

• **AUTORISE** M. le Maire à engager les travaux nécessaires à la restauration du lavoir, cadastré B 1076, à Larchant;

• **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, DSIL;

• **ARRETE** les modalités de financement comme suit:

- Montant total de l'opération: 12 479.10 €HT

- Aide de L'Etat sollicitée: 9 983.28 €HT

- Fonds propres: 2 495.82 €HT

• **INSCRIT** les dépenses en investissement, chapitre 23 du budget 2021.

réf: 2020_124 - Salles communales, reglements et forfaits tarifaires

Vu les constructions des salles communales Sablonnière et Châtenoy,

Vu les utilisations de ces salles et de leurs annexes,

Vu les règlements des salles Sablonnière et Châtenoy. actuellement en vigueur,

Afin d'optimiser l'organisation des locations de salle aux diverses associations, aux particuliers tout en préservant l'utilisation des salles pour des besoins communaux, il apparaît nécessaire de revoir les règlements ainsi que les tarifs de location de ces salles communales.

M. Jean-Luc Grégoire expose les projets de règlement, élaborés par la « commission vie associative », qui définissent l'ensemble des consignes, préconisations, avertissements et points de réglementation qui doivent accompagner toute location.

Les tarifs de location sont établis selon un forfait couvrant partiellement les frais de fonctionnement.

Après avoir pris connaissance de ces documents, il est demandé au C.M. de se prononcer sur ces propositions.

Le C.M., après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

• **APPROUVE** l les procédures de réservation mises en place,

• **APPROUVE** l'instauration du règlement d'utilisation des salles communales joint en annexe,

• **AUTORISE** la diffusion de ce règlement auprès des locataires,

• **APPROUVE** le tarif de location joint en annexe,

• **DIT** que les recettes sont inscrites au budget de la commune, chapitre 75, article 752.

réf: 2020_125 - Sécurité incendie, réalisation d'une expertise et recommandations du prestataire

Vu la réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) instituée d'une part par la loi du 17 mai 2011 et d'autre part par le décret relatif à la DECI du 27 février 2015, ayant pour conséquence la modification du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que la défense extérieure contre l'incendie est de la responsabilité du maire de la commune conformément à l'article L 2213-32 du CGCT et ne relève pas du pouvoir de police administrative spéciale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2122-4°, L-2131-1 et 2,

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA,

Vu la nécessité de réaliser une expertise en vue de la rédaction du schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie,

Considérant qu'une consultation de désignation d'un prestataire de services a été réalisée, Après avoir pris connaissance du dossier dont M. Jean-Luc Grégoire a la charge, le C.M., en a délibéré et, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

• **LANCE** le projet d'expertise et de conseil en vue de la rédaction du schéma communal de la défense extérieure ainsi que sa mise à disposition sur la plateforme collaborative départementale des risques (« REMOCRA ») assurant la gestion des données relatives à la DECI,

• **ATTRIBUE** le marché au cabinet d'études CESDI pour un montant de 6 000 €HT, soit 7 200 €TTC,

• **DÉCIDE** d'imputer cette dépense sur le compte 2051 du budget de la commune,

• **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents y afférant.

réf: 2020_126 - Lancement d'une PROCÉDURE sur un immeuble menaçant ruine

Vu la situation de l'immeuble sis 3 rue de la Cave de Châtenoy. qui n'est plus habité depuis des années;

Vu les différents courriers adressés à son propriétaire depuis 2008, quant au manque d'entretien de la parcelle,

Vu la nuisance que cet état d'abandon lui confère et le risque d'insécurité et d'insalubrité pour la population,

Vu l'aggravation de l'état de dégradation visible sur le bâtiment,

Vu la délibération du 1^{er} octobre 2016 précisant les différentes solutions envisagées pour le devenir de ces parcelles,

Vu les courriers envoyés au propriétaire au mois de juillet 2018 lui demandant une intervention rapide, des enfants ayant fait de ce bâtiment dangereux leur terrain de jeu;

Vu la sécurisation minimale et ponctuelle réalisée par le propriétaire,

Vu le nouvel état de dégradations très avancées de ce bâtiment qui est accessible à tous, Monsieur le Maire propose d'étudier différentes solutions pour pallier ces problèmes.

Les immeubles menaçant ruine relèvent d'une police spéciale du maire, visée par les articles L.511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation. Les dispositions applicables ont été en partie modifiées par l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat indigne ou dangereux. La mise en œuvre de la police des immeubles menaçant ruine suppose la réunion de trois conditions :

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

réf: 2020_137 - Document d'urbanisme en cas de division de terrains bâtis - remplace la précédente

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2018;

Vu les dispositions de l'Aire de Valorisation du Patrimoine devenue Site Patrimonial Remarquable approuvée le 23/04/2019;

Considérant la délibération du 23 Juin 2014 prescrivant la nécessité d'une déclaration préalable en cas de **division de terrain** et la nécessité de renouveler cette délibération compte tenu du changement de documents d'urbanisme;

Considérant les articles L 111-5-2 et R 442-1 et suivant et R 111-26 du Code de l'urbanisme;

Le Code de l'Urbanisme (article L 111-5-2) offre la possibilité aux communes nécessitant une protection particulière en raison de la qualité de ses sites de décider, par délibération motivée, de soumettre à déclaration préalable les divisions de propriété;

La commune de Larchant possède un patrimoine conséquent, les zones de PLU et les servitudes dont elles font l'objet le démontrent;

En l'absence de délibération de la commune et compte-tenu des dispositions issues de la modification des règles d'urbanisme en 2007, les divisions de terrains ne sont plus soumises à déclaration préalable;

Il est proposé au C.M. de renouveler cette disposition en tenant compte du Plan Local d'Urbanisme qui a remplacé le Plan d'Occupation des Sols.

Le C.M., après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

• **DÉCIDE** de soumettre à déclaration préalable prévue par l'article L 421-4 du Code de l'Urbanisme les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager,

• **DÉCIDE** que cette décision s'applique sur l'ensemble du territoire de la Commune,

• **DIT** que cette décision prendra effet immédiatement,

• **RÉALISERA** les mesures de publicité conformément à l'article R211-2 du code de l'urbanisme à savoir un affichage en Mairie ainsi qu'une publication dans deux journaux diffusés dans le département.

• **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour toute demande d'information, d'aide ou de soutien, prenez directement contact avec la mairie au 0164 28 16 17.

1- Le danger doit provenir d'un immeuble bâti.

Sont concernées les constructions, ainsi que leurs parties annexes.

2- Le danger doit toujours émaner de l'édifice, et la cause peut provenir d'un défaut d'entretien, de vices de construction ou de la vétusté de l'immeuble.

3- L'immeuble doit compromettre la sécurité publique.

Le juge prend en compte la situation globale de l'édifice en se livrant à une appréciation souveraine sur l'état de ruine ou non de celui-ci.

Dès lors que ces trois conditions sont réunies, le maire dispose, pour faire cesser le danger, de la procédure de péril ordinaire ou d'urgence.

Considérant l'état d'insalubrité et de danger que présente le bâtiment sis sur les parcelles AD 139 et 140, le C.M., après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention :

• **AUTORISE** M. le Maire à engager la procédure de déclaration d'immeuble menaçant ruine sur la parcelle AD139-140 afin de garantir de manière structurelle la sécurité des lieux;

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

Article 9

Le régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et tous les 1000 euros, et au minimum une fois par trimestre avec dépôt de chèques mensuels.

Article 10

Le régisseur verse auprès du trésorier la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois et au minimum une fois par trimestre

Article 11

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur;

Article 12

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur;

Article 13

Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité uniquement en cas de remplacement du mandataire principal selon la réglementation en vigueur;

Article 14

Le Maire de la commune de Larchant et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est sur

www.larchant.fr.

Ils sont également consultables en mairie sur rendez-vous.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

réf: 2020_152 - Réseaux de télécommunications

Pendant 5 jours, le village s'est retrouvé sans connexion internet haut débit tant sur les réseaux de téléphonie fixes que portable, après enquête il s'avère qu'un opérateur réalisait des travaux sur les antennes. Ces travaux ont eu lieu sans que la mairie ni les habitants ne soient prévenus, ce qui provoque de réels problèmes en pleine période de pandémie ou le télé travail est vivement encouragé.

Afin d'éviter qu'un tel désagrément ne se reproduise, le C.M., après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés: • **DEMANDE** à être systématiquement prévenu 72 heures avant la réalisation de travaux même si ceux-ci ne demandent pas de permission de voirie.

réf: 2020_153 - Réseaux 5G

La technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones.

Le déploiement de la 5G constitue une question de santé publique mais est également contesté pour son impact environne-

mental induit par les usages numériques qui ne cessent d'augmenter entraînant ainsi une consommation d'énergie croissante.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), saisie pour conduire une expertise sur l'exposition de la population aux champs électromagnétiques de la 5G et sur ses éventuels effets sanitaires, a souligné, en octobre 2019 dans un rapport préliminaire, un manque important voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans les bandes de fréquences concernées. Les conclusions de cette étude paraîtront d'ici la fin de l'année 2021.

Ainsi, à l'instar de nombreuses autres communes soucieuses de la santé de leurs habitants, le village de Larchant a la possibilité de surseoir sur son territoire à toute autorisation d'implantation ou d'allumage d'antennes liées à la technologie 5G.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le C.M., par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions: • **DEMANDE** aux opérateurs que soit organisée une réunion d'information sur la 5G, celle-ci sera suivie d'une délibération d'approbation du C.M..

Mise en ligne du portail commun des médiathèques du Pays de Nemours.

La Communauté de communes et les bibliothécaires bénévoles du territoire ont le plaisir de vous annoncer la mise en ligne du portail commun des médiathèques du Pays de Nemours.

Ce tout nouveau site internet <https://mediatheques.paysdenemours.fr> proposé par la Communauté de communes, centralise les ressources du réseau des médiathèques d'Amponville, Buthiers, Fay-les-Nemours, Larchant et Villiers-sous-Grez.

Il vous permet, en quelques clics à partir de votre ordinateur, de connaître l'ensemble des documents disponibles dans votre bibliothèque, de créer des listes de choix, de réserver ou de prolonger vos emprunts. Vous serez également informés des activités proposées dans les bibliothèques: animations, rencontres, conférences, projections...

Comment y accéder ?

Si vous êtes déjà adhérent à Larchant Animation et inscrit à la médiathèque de Larchant, demandez vos codes d'accès par mail à larchant.animation@hotmail.fr

Si vous n'êtes pas encore adhérent, il vous suffit de vous rendre dans une des bibliothèques, et votre inscription vous donnera automatiquement accès au portail et à toutes les ressources proposées.

Cette nouveauté s'inscrit parmi les premières actions du réseau de lecture publique, une compétence de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Située salle de la Sablonnière, la Médiathèque de Larchant est ouverte les mardis de 17 h 30 à 19 h et les samedis de 11 h à 13 heures.

La phase I du contrat rural est finalisée.

La place Pasteur est aussi transformée. Il reste quelques petits ajustements à faire et à attendre que la pelouse prenne forme avec la végétation qui la compose. L'été prochain sera moins chaud en son centre et alentours. D'ores et déjà la circulation s'est apaisée. C'était primordial en cet endroit. Cette année, seront lancés le chantier de remplacement des huisseries et la rénovation de la toiture de la mairie. Les toilettes publiques seront également installées.



Place Pasteur

Le chemin de la Sablonnière est tout propre jusqu'aux containers à verres et papiers. (Quand ces containers sont trop pleins, merci de ne pas déposer au sol ce qui ne rentre pas mais plutôt prévenir la mairie). Cette nouvelle chaussée devrait aider à conserver une salle des associations plus propre, le parking de calcaire blanc ayant disparu.

Les trottoirs route de la Dame Jouanne sont également opérationnels. Malgré la demande de l'administration qui encadre le financement nous avons réussi à ce qu'ils ne soient pas bitumés. Les promeneurs sont dès à présent en sécurité sur cette route, tout particulièrement en fin de semaine lors de l'affluence de visiteurs vers la forêt.



Containers "verres et papiers"



Chemin Sablonnière



Parking Sablonnière



Route de la Dame Jouanne

Info: pour voitures électriques, il y a une borne avec 2 points de charge sur le parking Sablonnière.

Les travaux de déploiement de la fibre à Larchant sont désormais terminés.

La majorité des adresses sont donc reliées à l'armoire principale située porte de Chouard près du grenier à sel (ancien garage du corbillard du village !)

Il reste hélas des « sites isolés » qui seront reliés d'ici 2025. Pas avant pour une question de budget. Ces sites isolés sont situés principalement en dehors du village à plus de cent mètres d'un dernier regroupement de maisons.

Courant du mois d'avril il sera donc possible de demander à l'opérateur de votre choix dans la liste de ceux qui auront choisi de s'intéresser à Larchant de se connecter en prenant un abonnement. Cela pourra se réaliser depuis votre arrivée sur la partie publique en façade de votre domicile.

Soyez vigilant sur les offres et les démarchages abusifs qui ne manqueront pas.



Le Lyricantois - janvier 2021

Broyage des branchages



Les prochaines dates :

16 janvier, 6 février et 20 février de 11 h. à 12 heures.

Vous pouvez déposer les tailles des arbres de votre jardin, vos sapins etc. afin de les transformer en broyat, pour réaliser du paillage.

Dépôt :

Station dépuration, chemin du Marais.

Pour les dates et les horaires de permanences, scanner le QR code.

Bonne année 2021 des castors broyeur !

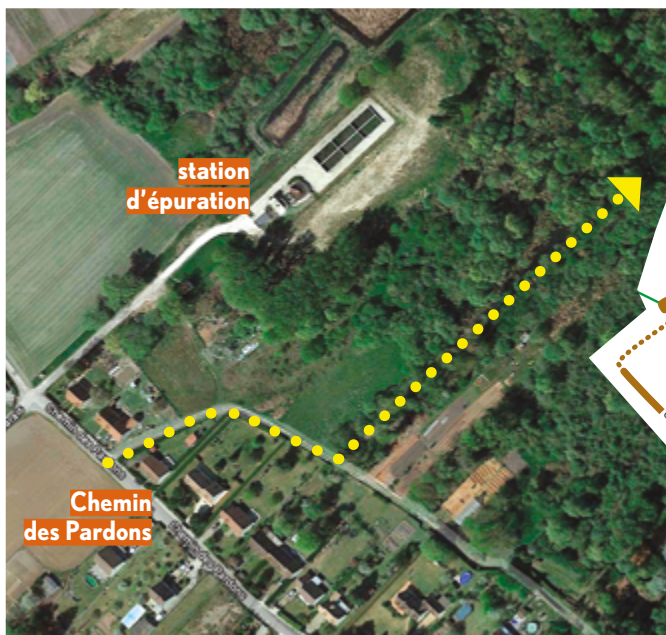
CONTACT: Eric Rotellini 06 31 91 05 74



Le broyat est disponible pour ceux qui souhaitent en récupérer pour leur jardin...

Le sentier de découverte du Marais

Mathieu, de l'association du Marais de Larchant, avec l'aide de Joël et de Stéphane, a rendu praticable le sentier de découverte, point n° 11 du circuit des Cinq Croix, mis en œuvre par la Commune et le Pays de Nemours. Son entrée se situe sur le chemin du Clos-Besnard, au début du chemin des Pardons. Vous pourrez y découvrir, sur les digues qui ceignent le Marais, une vision différente de notre territoire, déjà si riche en paysages variés. L'eau est remontée dans les canaux et nous offre de nouveaux points de vue. Il est prévu d'aménager un retour du sentier par la station d'épuration, ce qui permettrait d'en apprendre plus sur son fonctionnement respectueux de l'environnement. [M. Lepage]



Circuit de découverte panoramique autour du village

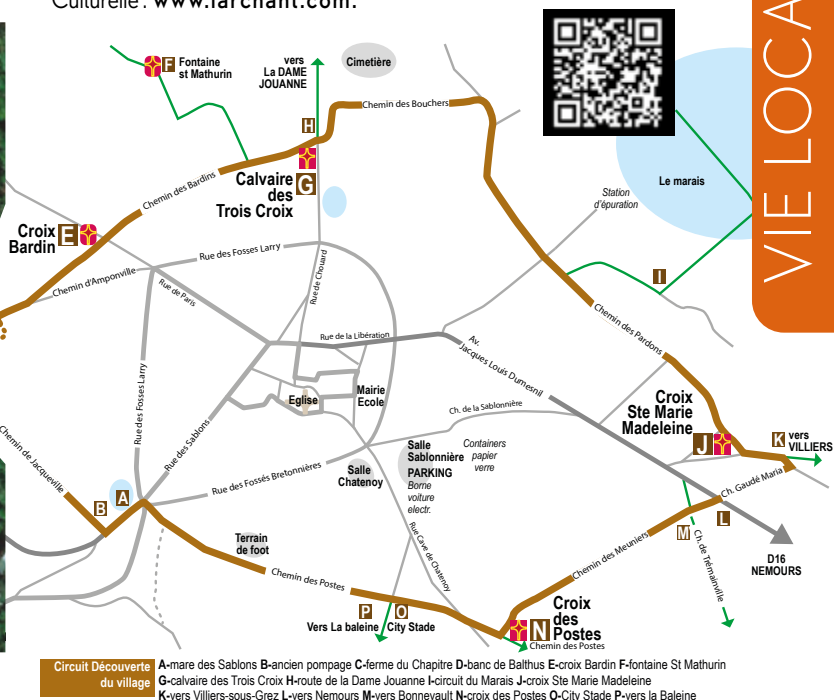
Ce circuit, praticable par parents et enfants, fait le tour du village en 3,5 km, soit une marche d'environ 1 heure à 1h45.

Il passe par 4 croix de chemins :

- E** la croix Bardin,
- G** le calvaire des Trois Croix,
- J** la croix Sainte-Marie-Madeleine
- N** la croix des Postes.

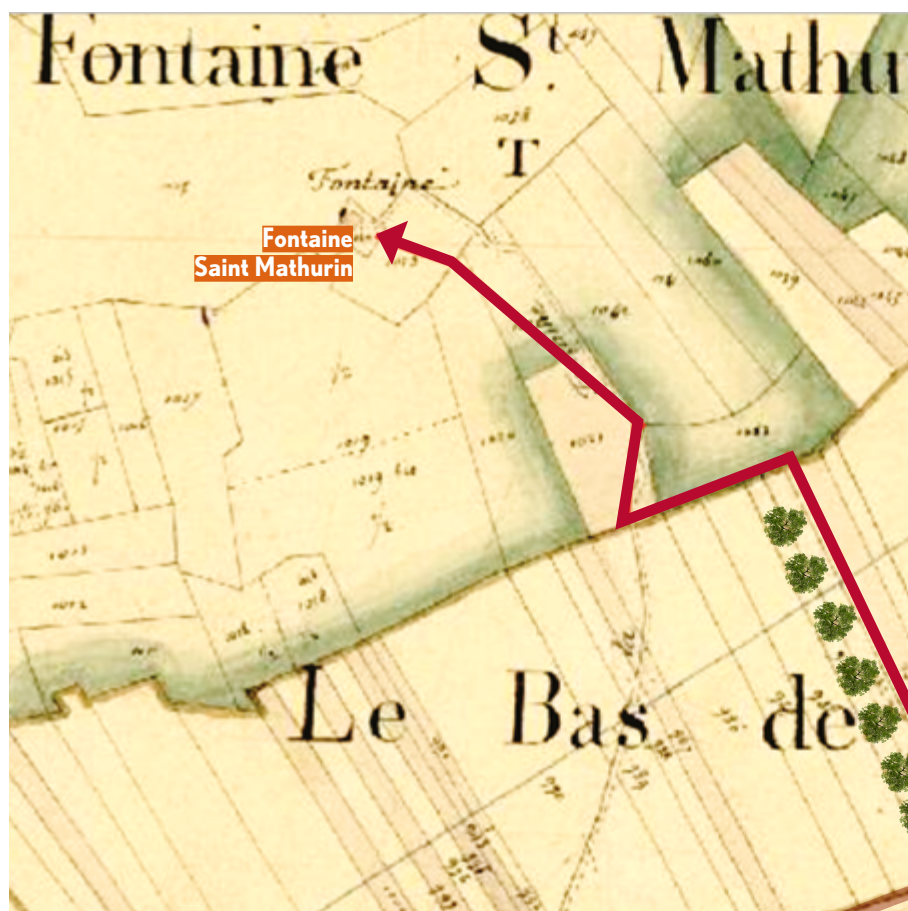
Le plan est sur le site de l'Association Culturelle : www.larchant.com.

Le départ peut s'effectuer :
 - porte des Sablons, puis
 - l'ancien chemin de Jacquville,
 - le chemin des Bardins,
 - le chemin des Bouchers,
 - le chemin des Pardons,
 - la ruelle Gaudé-Maria,
 - le chemin des Meuniers, et
 - le chemin des Postes
 qui aboutit à la porte des Sablons. [M. Lepage]



VIE LOCALE

L'ancien [nouveau] chemin de la Fontaine Saint-Mathurin



Un nouveau chemin a été établi, permettant de rejoindre la Fontaine Saint-Mathurin plus rapidement et confortant ainsi le rôle historique entre cette fontaine sacrée et le village. Ce tracé reconstitue une partie du tracé ancien de l'accès à ce lieu, visible sur le cadastre napoléonien. Ce dernier cheminement partait de la Porte de Paris et atteignait la limite forestière en traversant toutes les propriétés sur sa route.

Depuis une cinquantaine d'années, l'accès à la fontaine s'effectuait par le chemin du Larry Saint-Marc, puis par un chemin privé qui redescendait la pente du massif de la Roche au Diable.

Le nouveau chemin se branche sur le chemin des Bardins qui aboutit aux Trois Croix. Au niveau de la lisière forestière, le chemin oblique à gauche car une barre rocheuse empêche de progresser, puis le chemin monte directement vers la fontaine, selon un tracé proche de l'ancien sentier. [M. Lepage]

Le Lyricantais - janvier 2021

Vers L'Éléphant



Larchant vert, Larchant propre

Le 17 octobre dernier, la Mairie a organisé une opération de nettoyage des bas-côtés de la route de Bonnevault et de ses entrées de chemins : impressionnant la quantité de déchets en tout genre qui ont pu être ramassés entre l'intersection avec la route de Nemours et le rond-point de la carrière.

Merci aux bénévoles !



Le REZO Pouce : mobilité locale, solidaire, écologique et économique

REZO Pouce est un réseau d'auto-stops de proximité organisé, sécurisé, permet de se déplacer sur de courtes distances sur les communes du parc du Gâtinais depuis 2016.

Inscription en ligne :

<https://www.rezopouce.fr/user/12755/registration/finalize>

Le conducteur reçoit un macaron à poser sur le pare-brise de sa voiture et une carte d'identifiant. Le passager reçoit une carte d'identifiant.

Depuis 2017, une application Rezo Pouce facilite les réservations. Le conducteur programme le trajet ou le passager programme son parcours pour trouver un conducteur. Chacun reçoit une notification lorsqu'une personne est intéressée.

À Larchant, il y a deux arrêts : le premier devant la mare des Sablons et le second à la sortie du village direction Nemours à droite au niveau du chemin de Trémainville

Le voyage mouvementé d'un monolithe orné

Sous la direction de Boris Valentin, professeur d'archéologie à l'université Panthéon-Sorbonne et avec l'appui de la DRAC Ile-de-France, de l'ONF, du PNR du Gâtinais français et de la Mairie de Larchant, une roche de plusieurs tonnes a été déplacée pour être exposée salle Sablonnière.

Il s'agit d'un monolithe enterré, qui avait été trouvé par Jacques Hinout, lors de sa fouille de la grotte à la Peinture, en 1981. Selon une hypothèse vraisemblable, ce bloc se serait détaché de la paroi de la grotte à l'époque mésolithique et serait retombé sur le sol de la grotte. Ce monolithe à trois faces, disposé au sein des couches mésolithiques qui avaient été datées de 7000 à 7200 avant J.-C., a permis de situer avec certitude les pictogrammes sauveterriens qui l'ornaient. Car l'estimation de l'âge des gravures sur grès est toujours délicate à obtenir, en l'absence de repères.

Conscients de l'importance de la découverte, les autorités compé-

tentes ont jugé utile que ce bloc orné puisse être vu et exposé au public, dans un but d'enseignement. C'est pourquoi son transport a été organisé les 1^{er} et 2 octobre 2020. Son poids a nécessité de nombreuses collaborations, pour l'excaver, l'extraire, le déposer sur un traîneau, lui faire descendre l'étroit chemin qui mène à la grotte, le transporter jusqu'à la salle de la Sablonnière, le nettoyer, le numériser en image 3D, le redresser et le poser sur un socle confectionné tout spécialement. Le monolithe, mis en valeur et éclairé, sera visible de l'intérieur de la salle. Un film de l'opération a été réalisé et sera présenté en janvier pour l'inauguration.



Noël des "Anciens"

Comme vous l'avez constaté, cette année bien particulière nous a amenés à vous offrir un colis en rupture avec la tradition du village. Nous espérons que vous l'avez apprécié et dégusté avec plaisir. Vous souhaitant encore une excellente année 2021, nous vous rappelons que nous sommes là pour vous en cas de besoin.

Toute l'équipe du Conseil Municipal et le personnel de Mairie.

Distribué début janvier dans les boîtes aux lettres par la municipalité, cet ouvrage à la fois ludique et pédagogique décrit simplement le rôle et le fonctionnement d'une mairie... Pour TOUS !



Dédé

Dédé Martin de son vrai nom André Martin était natif du village de Larchant

Figure emblématique de notre commune il avait choisi à une période de sa vie de vivre en dehors des habitudes de confort de notre société et vivait dans un abri sous roche en face du cimetière. Avec son visage plein de suie il faisait parfois peur aux enfants. Ses menus larcins et braconnages étaient connus de tous et ne l'empêchaient pas d'être respecté et même apprécié par la population Lyricantoise. Il fait partie de l'histoire du village de Larchant. Décédé à l'âge de 64 ans il repose depuis janvier 2001 au cimetière de Larchant.

Retrouvez un reportage le concernant sur le site de Chlorofilm.fr réalisé par Daphné Beauvais à la rubrique « Martin des Bois ».

Les détritrus, on n'en veut plus !

Aujourd'hui mardi 6 octobre 2020, l'école de Larchant fait une visite au marais, un endroit où les animaux vivent en liberté bien sûr. Pas comme dans un zoo!

Quand on dit marais, on a l'impression qu'il n'y a que de l'eau mais non! Nous avons vu des canaux, des prairies, des sous-bois.

Il y a 4 équipes: les bœufs, les cerfs, les martins-pêcheurs et les utriculaires. 1 ou 2 parents d'élèves accompagnent chaque groupe.

Nous avons des questions dont nous devons trouver les réponses. Chaque question a un code-image qui correspond à une zone identifiée sur un plan. C'est là que nous trouverons les réponses aux questions. À chaque réponse trouvée, nous gagnons 1 point qui équivaut à 1 pièce de puzzle. À la fin nous faisons le puzzle à l'image de l'animal de chaque équipe.

Malheureusement les puzzles se sont envolés mais nous avons réussi à les refaire.

Nous avons appris le mode de fonctionnement de l'écosystème du marais et compris qu'il ne faut pas arracher des plantes car c'est un endroit préservé pour les animaux et les végétaux.

Nous sommes souvent allés voir les bœufs et devinez quoi? Personne ne les a vus... On a fait beaucoup d'activités et on s'est bien amusé!

Lou, Lilou, Lola, Rachel, Corentin.



Chaque mercredi après-midi Lilou, Rachel et Manon accompagnées d'un parent ramassent les détritrus dans les rues du village!



L'école de Larchant est labellisée "Ecole à Démarche de Développement Durable, niveau III". Cette année, l'engagement dans cette démarche continue avec la mise en place d'un carré jardin. Pour l'instant, du blé a été semé. D'autres plantations suivront. Monsieur Girardot nous guide dans cette expérience.



Nous avons aussi extrait du sucre d'une betterave. Nous l'avons coupée en cossettes, fait cuire dans un fond d'eau et laissé évaporer l'eau pour obtenir une sorte de caramel.



Rachel



Récupération des cartouches d'encre
L'école recycle les cartouches d'encre. Tous les villageois sont invités à déposer leurs cartouches usagées dans le carton à la Mairie.



Le blé pousse!!!



Lilou

Le clocher : un lieu de vie pour de nombreux oiseaux

Le choucas des tours

Vif et bruyant, il anime de ses évolutions le clocher de l'église qu'il a colonisé depuis longtemps.

Le plus petit des corvidés

Il mesure environ 30 cm et pèse 250 g. Son plumage est presque entièrement noir avec des reflets métalliques et son œil à l'iris blanc lui donne un regard perçant. Il peut vivre presque 20 ans.

Un animal très intelligent

Chez les oiseaux ce sont les corvidés qui développent les plus grandes aptitudes psychiques. On peut remarquer la stratégie des choucas qui laissent tomber des noix ou des noisettes sur la chaussée pour les briser ou pour attendre le passage d'une voiture. L'éthologue Lorentz Konrad a étudié leur comportement et a pu caractériser le phénomène de « l'empreinte » chez les oiseaux : un oisillon identifie le premier être qu'il voit comme sa mère et lui reste attaché jusqu'à l'âge adulte. Un



jeune choucas qu'il avait nourri est même resté avec lui une fois adulte

Une nourriture variée

Les choucas sont omnivores. Leur bec court leur permet de manger des graines, des fruits, des légumes, mais ils se nourrissent surtout d'insectes, de vers, d'escargots et même de grenouilles. Ils n'hésitent pas, si nécessaire, à piller les nids des autres pour dévorer les oisillons.

Des oiseaux sociables

Ils nichent en colonies et volent en groupes serrés, emplissant le ciel de leurs cris sonores et clairs : « kya et kyou ». Au sein du groupe,

il existe une hiérarchie déterminée par le courage et l'énergie. Ils aiment les lieux élevés où ils peuvent trouver trous, crevasses, fentes, afin d'installer le nid.

Des parents attentifs

Les couples s'unissent pour la vie. Ils construisent ensemble le nid constitué de brindilles entassées sommairement. La femelle pond 3 à 7 œufs dont l'incubation dure 16 à 19 jours. Les deux parents nourrissent les petits qui s'envolent au bout d'un mois. A la différence des autres corvidés, ils ont deux pontes par an.

Reconnaître l'ennemi

La connaissance de l'ennemi instinctive chez les oiseaux, doit être enseignée chez les choucas. Un être vivant inconnu et le vieux guide choucas lance un cri strident, l'association entre l'image de l'ennemi possible et le cri s'établit à jamais.

Aire géographique et expansion

Présents depuis le Néolithique, ces oiseaux venus des steppes de l'Europe centrale occupent aujourd'hui l'ensemble de l'Eurasie et du Maghreb. Ils étaient très présents dans le nord de la France et absents dans le Sud-Ouest. On constate qu'ils colonisent peu à peu l'ensemble du territoire à l'exception des hautes montagnes. En milieu rural, ils sont victimes des tirs, des piégeages et des empoisonnements malgré l'arrêté de 1989 qui les protège. Le comblement des trous, des fissures, la destruction des vieux arbres, les privent de sites de reproduction. Mais, très opportunistes, ils peuvent s'installer dans les milieux urbains, pour peu qu'ils puissent se percher et trouver des trous pour nicher. [M. Dal'secco]

Tous les programmes peuvent être modifiés selon l'évolution de la réglementation COVID.



ASSOCIATION
CULTURELLE
LARCHANT

L'Association Culturelle vous présente ses Vœux les Meilleurs au seuil de cette année nouvelle (photo). Comme vous tous, nous espérons que notre vie va reprendre son cours.

Les activités prévues en 2020 n'ont pu se dérouler en totalité. La conférence de Boris Valentin sur les abris ornés a pu échapper aux confinements et a réuni le maximum d'auditeurs que pouvait contenir la salle en cette période de restriction. Le concert donné par Musique à Portée dirigé par Marc Bloch le 11 octobre, nous a fait frissonner grâce à la magie des archets et au talent de Mendelssohn. Un beau moment musical. Notre **assemblée générale** est fixée au **samedi 6 mars** à 15 h., salle Sablonnière. Le **pianiste** Christophe Vautier nous a proposé un **concert**. Nous espérons qu'il pourra nous donner un récital en fin d'assemblée générale.

Le concert « **Nuit d'Orient** », avec des œuvres de Ravel, Massenet, Schumann et Saint-Saëns, est de nouveau reprogrammé pour le **dimanche 7 mars** à 16 h., salle Sablonnière.

Le festival 77 à l'initiative du département est reconduit en 2021.

Vendredi 2 juillet:

20 h.: **Randolune**. Une promenade dans la forêt, sur le thème des fables. En chemin vous écouterez des comédiens, des musiciens et une conteuse.

Samedi 3 juillet:

- 10 h.: **Parcours géologique, historique, naturaliste**. La balade vous mènera à travers la forêt puis le long du « Grand fossé », creusé pour tenter de vider le marais en menant les eaux jusqu'au Loing, vous découvrirez également le « gouffre » qui était l'exutoire naturel du marais. En passant nous chercherons les bornes qui limitaient la seigneurie de Larchant.
- À partir de 13 h.: **Enquête** autour et dans l'église. Des comédiens vous aideront à résoudre le mystère de « L'imagier entêté ». Inscription obligatoire selon horaires fournis plus tard.
- 14 h.: **Découverte des abris ornés**. Un nouveau circuit pour découvrir de nouveaux abris et en revoir certains.

- 20h30 dans l'église: **Spectacle** « l'arbre entre ciel et terre », une évocation du rôle de l'arbre dans les différentes cultures. Avec la participation de chanteurs du Pont musical, (qui réunit deux associations allemande et belge comptant plus de 600 membres chantant dans 54 langues et menés par le chef de chœur Mik Deboes), et celle de Barbara Navarro dont l'installation lumineuse embrasera l'église. Après ses études aux Beaux-arts, elle a tiré son inspiration des Yanomani de la forêt amazonienne. Son souci pour la dévastation de la forêt est central dans ses installations et performances.

Dimanche 4 juillet

- 10 h.: **Circuit à vélo, le « Tour de la Chasse »**. Au Moyen-Age, on transportait la chasse de saint Mathurin sur une quarantaine de km, d'un village à l'autre. À chaque étape, défis, questionnaire ou dégustation. Les vélos ne sont pas fournis. Deux nouveaux circuits pédestres :
 - un « tour du village » facile, avec des points d'intérêt signalés.
 - un circuit en boucle pour se rendre à la fontaine Saint Mathurin sur le site www.larchant.com.

CONTACT:

contact@larchant.com

LA GRANGE

La Grange, quelques nouvelles

Pour celles et ceux qui n'auraient pas eu vent du projet, il s'agit de l'ouverture d'un lieu, rue des Fossés Bretonnières, qui proposera des produits d'épicerie et d'hygiène, et qui accueillera des projets culturels ainsi qu'un mur d'escalade pour petit-es et grand-es.

En vue de tout cela, des travaux ont eu lieu sur plusieurs semaines à l'automne sous la forme de chantiers collectifs qui furent l'occasion de partages de connais-

sances et de savoirs-faire: fabrication, de lait de chaux et de mortiers, montage/démontage d'échafaudages, fabrication de semelles de fondation destinées à soutenir le plancher et la future mezzanine. Plusieurs villageois-es ont mis la main à la pâte, et ce fut encore l'occasion de nombreux échanges non-marchands: prêt de matériel, don de matériaux et de meubles...

La Grange a désormais une existence juridique sous la forme d'une société coopérative, une dizaine de villageois-es ont déjà pris part au capital social de la coopérative. Nous

espérons pouvoir organiser une réunion publique de présentation du projet dans le courant du mois de janvier si les conditions sanitaires le permettent. À la suite de cette réunion, un appel à participation plus large sera lancé: n'importe qui pourra dès lors prendre part à la coopérative. Une campagne de financement participatif commencera également en janvier pour celles et ceux qui souhaitent soutenir le projet sans pour autant prendre de part-s dans la coopérative.

Les travaux vont ensuite continuer (raccordement aux réseaux, construction du plancher, de la mezzanine, du mur d'escalade) jusqu'au printemps, il sera alors temps d'ouvrir!

CONTACT:

i.rhliouch@gmail.com



Comme le veut la tradition, l'association vous présente tous ses vœux pour cette nouvelle année.

Disons qu'il va être primordial de garder un bon moral, bien sûr, l'indispensable plus que jamais, santé très résistante, et puis profiter des petits bonheurs que la vie daigne nous octroyer avec nos amis, vus de loin, notre famille d'un peu plus près, et puis pour votre petite bouffée d'oxygène, la médiathèque qui reste ouverte, et ce depuis le 2^e confinement, pour vous apporter un peu de rêve et d'évasion au travers des nombreux livres acquis ce dernier trimestre, et bien sûr les DVD avec histoires en tout genre.

Le calendrier, vif et coloré a été distribué dans vos boîtes aux lettres.

Vous y retrouvez bien sûr, toutes les manifestations proposées, et vous avez dû remarquer que la rando VTT l'Hivernale n'y figure pas. Ça n'est pas une erreur, mais cette organisation nous semblait trop aléatoire par rapport à sa finalité.

La Foire aux Plantes reste également en suspens, nous n'avons pas encore pris la décision de la mettre en place ou non.

Les conférences de janvier, février et mars nous semblent elles aussi, très compromises...

Nous vous tiendrons informés par le biais de notre site et de la page Facebook.

Si vous désirez découvrir les **sentiers de la forêt et autres en VTT**, vous pouvez rejoindre les vététistes le dimanche matin à partir de 9 heures, croisement rue de Paris et des Sablons, contacter Stéphane 06 83 0170 65

Pour ceux qui, préfèrent courir, rendez-vous les dimanches matin parking Salle Sablonnière, à partir de 9 heures pétantes, ainsi que les mardis et jeudis à 18 h 45.

Le lieu de rendez-vous peut changer s'il y a changement de secteur, donc n'hésitez pas à appeler: Noël 06 20 23 43 81

Bonne continuation à tous, et à... très bientôt

Dominique A.

Pdte de Larchant Animation

www.larchantanimation.fr

www.facebook.com/larchantanimation

CONTACT:

larchantanimation@gmail.com



Située salle de la Sablonnière, la Médiathèque de Larchant est ouverte les mardis de 17 h 30 à 19 h et les samedis de 11 h à 13 heures.



Champ de patates collectif

Avant de pouvoir cuisiner les pommes de terre en robe des champs, de les transformer en purée ou en frites et de régaler nos papilles, plusieurs mois de culture sont nécessaires pour récolter ces savoureux tubercules.

Pour sa troisième année consécutive, le collectif « Larchant en Transition » renouvelle un champ de patates collectif.

Nul besoin d'être initié au jardinage pour participer à cette action. Au-delà du plaisir de récolter des pommes de terre lyricantoises, c'est avant tout un projet collectif pour s'initier, apprendre, expérimenter ensemble.

Du printemps au début de l'automne, il faudra planter, butter, pailler, désherber, arroser... ce cycle et ces tâches, nous rappellent l'importance du prendre soin et la valeur de ce qui nous est offert.

Une partie de la production, (on l'espère prospère pour 2021) est réservée pour la **fête de la patate**, et le reste est partagé entre tous les participants. Cette action est une belle occasion également de tisser ou de resserrer des liens entre les villageois.

Pour financer l'achat des plants, une participation financière de 15 € est demandée.

Pour tout renseignement et inscription (avant le 15 février), merci de contacter par téléphone : Marc (06 07 81 88 57)

Caroline (07 87 96 97 08)

Lutz (lutzhorvath@hotmail.com)

Fred (fredgaillot@yahoo.fr)

Samedi 27 février : La Ferme "Le Miam" ouverte toute la journée

route de la Dame Jouanne, Larchant. Il faut réinventer notre manière de consommer et produire notre alimentation. Nous invitons Lyricantoises et Lyricantois, élus et citoyens, agriculteurs et mangeurs, enfants et parents à venir réfléchir, discuter et débattre sur :

"La souveraineté alimentaire à l'échelle d'un village"

Visites et dégustations

CONTACT : alicefumagalli@gmail.com



PhiloZarts

Chers tous, nous venons de traverser une bien curieuse année sous le signe de la Covid-19 dont nous

ne sommes pas encore tout à fait débarrassés. Les allers-retours entre confinement, déconfinement, reconfinement ont souvent été difficiles à vivre pour de multiples raisons. C'était une période pourtant propice à la philosophie, lorsque le monde ralenti un peu son rythme effréné vers « le mieux » qui va parfois aussi vers « le pire ». Cette expérience nous aura aussi invités à réfléchir à la condition humaine, aux effets de nos actions sur le monde, à l'importance de notre rapport à l'autre, au sens que nous donnons à la liberté, entre autres. Comme toutes les associations, PhiloZarts a été contrainte de suspendre toutes ses activités à l'exception du 18 octobre 2020 où nous avons choisi d'aborder la question

de cette pandémie mondiale comme événement dans l'histoire des hommes. Nous voici en 2021, et comme il ne faut rien lâcher, et surtout pas nos projets, le programme est prêt :



Tous les programmes peuvent être modifiés selon l'évolution de la réglementation COVID.



- **Dimanche 21 février, 11 h.** Salle Sablonnière : **Demain les posthumains à partir du livre de J-M Besnier**
- **Samedi 13 mars, 10 h 30**, Médiathèque Sarah Bernhardt, Veneux les Sablons - 5, rue Cl. Bernard : **Peut-on tout dire... ou les limites du langage**
- **Samedi 27 mars, 18 h.** au cinéma L'Ermitage, 6 rue de France, Fontainebleau - Dans le cadre de la manifestation « Jeux de Dames » : **Voyage immobile ou le voyage des artistes pendant le confinement.**
- **Dimanche 28 mars à 11 h.**, Salle Sablonnière : **Vérité ou réalité, quelle différence ?**
- **En avril** dans le cadre de la foire aux plantes organisée par l'association Larchant Animation : **L'homme et l'animal, curieux rapport !**
- **Dimanche 20 juin, 11 h.** Salle Sablonnière : **Peut-on vivre sans les autres ?**

Nous vous souhaitons une belle année 2021, prenez soin de vous... Au plaisir de vous retrouver !

La petite équipe de PhiloZarts
CONTACT : philozarts@gmail.com



Première année du nouveau plan de gestion de la Réserve du Marais de Larchant !

L'année 2020 fut particulière pour bien des raisons. À l'échelle du Marais de Larchant, il s'agissait de la première année de mise en œuvre du nouveau plan de gestion 2020-2029.

Au programme, plusieurs actions de gestion comme l'élimination de plusieurs ronciers devenus beaucoup trop volumineux, la réouverture de digues refermées par la végétation ou bien le pâturage extensif et des travaux conséquents de restauration de milieux naturels, dont vous avez pu suivre l'évolution sur nos pages Facebook (Marais de Larchant) et Instagram (marais_larchant). Ces travaux consistaient à arracher des saules dans 3 zones inondées. Pour ce faire l'ARNML a fait appel à l'entreprise Bibaut environnement qui a réalisé ces travaux délicats en 2 mois, respectant ainsi le calendrier de nidification des oiseaux. Ce projet a été mis en place avec le concours financier de

l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Ce fut également une année exceptionnelle pour les suivis naturalistes ! De nombreuses espèces ont été observées, parmi elles des oiseaux emblématiques, comme le Busard des roseaux avec 3 nichées réussies sur la Réserve (8 jeunes à l'envol) ou encore le canard Souchet avec un couple nicheur (3 poussins observés). Les suivis botaniques des orthoptères ont pu être poursuivis grâce à la collaboration avec l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL), et un inventaire des gastéropodes a été réalisé par le Parc Naturel Régional du Gâtinais.

Une année également marquée par le départ de Frédéric Roy de Lachaise (Garde intendant/Technicien) et l'arrivée de Mathieu Barcarolo pour le succéder. Ce fut également la fin de deux années d'apprentissage pour Lucie Samson, qui a validé son BTS

GPN avec succès ! Nous la remercions pour tout ce qu'elle nous a apporté avec son âme artistique et rigoureuse, et lui souhaitons bonne chance pour la suite.

L'année 2021 nous réservera également son lot de nouveautés ! Grâce à la reprise des financements de la Région Ile-de-France, la Réserve pourra mettre en place une fauche tardive (avec export) en investissant dans un matériel adapté aux zones humides et aux digues sinueuses du Marais.

Vous pourrez suivre toutes les actualités de la Réserve Naturelle sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) ou bien en venant découvrir le Marais avec nous lors de visites guidées (planning 2021 disponible sur le site internet et les réseaux sociaux).

Toute l'équipe du Marais de Larchant vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année

CONTACT: contact@maraisdelarchant.fr
Tél. : 06 30 39 67 92



LES FLEURS DE L'INTESTIN VENTE DES TULIPES EN AVRIL !

Ventes des 3500 tulipes à partir de fin mars dans la parcelle communale devant la boulangerie et à Bi1 à La Chapelle-La Reine ou sur la parcelle, route de la Dame Jouanne.

Les recettes seront remises à l'AFA (Association François Aupetit), association nationale qui soutient la recherche sur les MICI* (maladies Crohn et RCH).

* MICI : maladies inflammatoires chroniques de l'intestin

Facebook : Les fleurs de l'intestin
CONTACT: nicole.cornec@wanadoo.fr



Nous proposerons une formation à la **Permaculture** qui débutera les 10 et 11 avril de 9 h. à 17 heures.

Semis Sauvages 4 chemin des Pardons, Larchant
www.facebook.com/events/711691973067760/

Ainsi que **deux ateliers pédagogiques**, lorsque la situation sanitaire le permettra : "Fresque du climat"

qui permet de comprendre les interactions systémiques impliquées dans le changement climatique et de " Inventons nos vies bas carbone " un atelier pour prendre des mesures concrètes, individuelles et collectives dans le respect des accords de Paris.

CONTACT: associationresilia@gmail.com

La Lanterne brûle toujours.

Expérience, cinéma, collectives

Malgré le confinement d'automne et les restrictions actuelles considérant la culture comme non essentielle à nos sociétés, la Lanterne tente de ne pas s'éteindre.

Les **séances de cinéma** de la salle sablonnière se sont alors déployées sur la toile.

Chaque mois, nous vous proposons une nouvelle programmation.

Le jour de la séance, nous nous retrouvons **en ligne à 21 h. sur la plateforme**

Jitsi pour la présentation des films. Puis chacun regarde la sélection de son côté. Enfin, tout le monde se reconnecte pour échanger et partager sa vision des films. Un moment d'expérience cinématographique collective en ligne pour entretenir les liens fragiles qui font société.

Prochaines séances en ligne ou à la salle Sablonnière (en fonction l'évolution de la situation sanitaire) :

- Mardi 02 février 21 heures
- Mardi 03 mars 21 heures
- Mardi 06 avril 21 heures

CONTACT :

lalaternecinema@protonmail.com

ACTU : [facebook.com/LanterneCine](https://www.facebook.com/LanterneCine)



FÉVRIER*

- » **2 février : Cinéma**
21 h. - en ligne / Jitsi (LL : La Lanterne)
- » **14 février : Rando pédestre**
9 h. 15 - rdv salle Châtenoy. (LA)
- » **27 février Ferme ouverte : ateliers et discussions**
Jardin potager - route de la Dame Jouanne (LT)

MARS*

- » **03 mars : Cinéma** 21 h. - en ligne / Jitsi (LL)
- » **06 mars : AG** 15 h. - Salle Sablonnière (ACL)
- » **07 mars : Concert "Nuit d'Orient"**
16 h. - Salle Sablonnière (ACL)
- » **14 mars : Rando pédestre** 9 h. 15 - rdv salle Châtenoy. (LA)
- » **28 mars : Vérité ou réalité, quelle différence ?**
11 heures - Salle Sablonnière (PhiloZarts)

AVRIL*

- » **"Les fleurs de l'intestin"** vente des tulipes
- » **6 avril : Cinéma** 21 h. - en ligne / Jitsi (LL)
- » **10 et 11 avril : permaculture**
Permaculture 9 h à 17 h (Résilia)
- » **11 avril : L'homme et l'animal, curieux rapport !**
11 heures - Salle Sablonnière (PhiloZarts) - si Foire aux plantes
- » **18 avril : Rando pédestre** 9 h. 15 - rdv salle Châtenoy. (LA)

MAI*

- » **09 mai : Rando pédestre** 9 h. 15 - rdv salle Châtenoy. (LA)
- » **29 mai : Raid Enfants (LA)**

JUIN*

- » **20 juin : Peut-on vivre sans les autres ?**
11 heures - Salle Sablonnière (PhiloZarts)
- » **26 juin : Festi' Baleine (LA)**

JUILLET*

- » **2-3-4 juillet : Festival départemental du patrimoine** - programme détaillé en p. 8 (ACL)

CONTACTS

- (ACL) contact@larchant.com
- (LA) larchantanimation@gmail.com
- (LL) lalanternecinema@protonmail.com
- (LT) marc@terre2mains.org
- (Mairie) village@larchant.fr
- (PhiloZarts) philozarts@gmail.com
- (Résilia) associationresilia@gmail.com



***Tous les programmes peuvent être modifiés selon l'évolution de la réglementation COVID.**

Une fondation pour la promotion de l'esprit des sciences s'installe à Larchant

La « **Fondation Charpak, l'esprit des sciences** » est officielle depuis octobre 2020, sous forme d'une fondation abritée par la Fondation de France. Son secrétariat administratif est domicilié à Larchant. Ses objectifs sont de repérer et soutenir des projets, qui visent à diffuser "l'esprit des sciences" dans nos sociétés.

Pour plus d'informations, contactez Yves Charpak
yves.charpak@orange.fr

En 2020

BIENVENUE À :

Ysé de Raymond-Cahuzac,
le 26 octobre
Samuel Gburzynski,
le 7 décembre

ILS SE SONT MARIÉS :

Justine Schotsmans et Dorian Lagarnaudie,
le 29 août

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

Denis Bosset,
le 3 avril
Michel Joubert Vigne,
le 11 mai
Rémi Barat,
le 14 juin
Raymond Marquet,
le 28 juin
Odette Klein, née Motte,
le 7 août
Guy Lucas,
le 1^{er} décembre
Gisèle Audebert née Lucas
le 7 décembre



Aide départementale Carte Imagine R Transport scolaire des Collégiens non boursiers

Le département augmente de 25 euros, son aide pour 2020/21. Avant le 25 avril 2021, connectez-vous sur : www.seine-et-marne.fr Avec les infos de la carte Imagine R de votre enfant : nomprénom / date de naissance / numéro de la carte Imagine R et vos références bancaires. Le remboursement s'effectuera sous forme d'un virement bancaire dans un délai de 3 mois.

Pense-bête

MAIRIE
2 place Pasteur, 77 760 Larchant - Tél. : 0164 28 16 17
Fax. : 0164 28 57 47.

www.larchant.fr - village@larchant.fr
Ouverture du lundi au samedi de 10 h 30 à 12 heures.

AGENCE POSTALE COMMUNALE
2 place Pasteur, 77 760 Larchant - Tél. : 0164 28 97 40
Ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h. à 12 h. ainsi qu'un mercredi par mois

ÉGLISE
Tél. : 0164 24 30 21 - Ouverture de 9 h. à 19 h. en été et de 10 h. à 16 h. en hiver.

Affichage des messes sur la porte de l'église.

CIMETIÈRE
Du 1^{er} mars au 30 sept. de 8 h. à 19 h.
Du 1^{er} oct. au 29 février de 8 h. à 17 h.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : Tél. : 0164 78 77 58

GARDERIE PÉRISCOLAIRE : Tél. : 06 79 15 10 22

COLLÈGE BLANCHE DE CASTILLE
La Chapelle-la-Reine - Tél. : 0160 74 76 70

POMPIERS : La Chapelle-la-Reine - Tél. : 0160 74 53 00

GENDARMERIE : La Chapelle-la-Reine - Tél. : 0164 24 30 47

COMMERCES

BOULANGERIE - CAFÉ
Du Pain Mais pas que
Tél. : 0164 28 29 95

VENTE DIRECTE
Légumes Bio
Le vendredi
17 h 30 à 19 heures,
Place Pasteur

RESTAURANT
Auberge de la Dame Jouanne
Tél. : 0164 28 16 23
POISSONNIER
Passage du camion
chaque mardi matin
dans les rues



LE LYRICANTOIS - BULLETIN MUNICIPAL - JANVIER 2021
Siège social : mairie de Larchant, 2 place Pasteur, 77 760 Larchant
Directeur de la publication : Vincent Mével
Secrétariat de rédaction, mise en page : Nicole Cornec - Maumené
Ont collaboré à ce numéro : V. Mével, M. Girardot, M. Lepage
Crédits photo : ARNML, Chlorofil, N. Cornec, Ecole de Larchant, M. Girardot, Larchant Animation, Larchant en Transition, M. Lepage, V. Mével, J. Mignot...
Imprimerie Paroi Services Recloses